

BLOC-NOTES

7

16 février 2012



à l'intention des enseignantes
et des enseignants de cégep

SOINS INFIRMIERS : LES TRAVAUX PIÉTINENT UN AUTRE CHOIX QUANT À LA RÉPARTITION DES RESSOURCES S'IMPOSE

Lors de la dernière négociation, des mandats prévus à la clause 8-5.13 de la convention collective, ont été confiés au Comité consultatif sur la tâche (CCT). L'un d'eux porte sur l'analyse de la problématique des stages en Soins infirmiers dans le but de proposer éventuellement un ou des modèles de calcul de la charge individuelle (CI) adaptés aux réalités de cet enseignement. Un autre mandat vise la répartition des 53 ETC de l'Annexe I-11 réservés aux résultats des travaux des comités de la convention collective. Une partie importante devrait, selon nous, être attribuée à la discipline de Soins infirmiers.

Le Comité consultatif sur la tâche est composé de deux représentantes ou représentants désignés par la FNEEQ-CSN, deux représentantes ou représentants patronaux désignés par le ministère de l'Éducation et par la Fédération des cégeps ainsi que de deux représentantes ou représentants désignés par la FEC-CSQ si cette fédération syndicale le désire.

Dès le printemps 2011, un questionnaire fut acheminé aux syndicats du regroupement cégep en vue des travaux du mandat relatif à Soins infirmiers. Ce questionnaire faisait état de certains aspects quantitatifs de l'enseignement clinique et, à l'automne 2011, ont suivi dix rencontres avec des comités exécutifs syndicaux accompagnés d'enseignantes et d'enseignants en Soins infirmiers afin de mieux comprendre la réalité de cet enseignement. Entre le 21 octobre 2011 et le 11 janvier 2012, le CCT a tenu six rencontres spécifiquement sur le mandat « Soins infirmiers ».

Le 25 novembre 2011, le regroupement cégep mandatait ses représentantes et ses représentants pour déposer au CCT un portrait de l'enseignement clinique en Soins infirmiers. Il invitait, à cette occasion, les syndicats de la FNEEQ à faire pression sur leur administration afin de lui demander d'intervenir auprès de la partie patronale nationale et que le calendrier des travaux portant sur l'enseignement clinique en Soins infirmiers, notamment quant aux activités du volet 1, permette l'utilisation des

53 ETC de l'Annexe I-11 aux fins de l'application des conclusions de ces travaux et leur répartition pour l'année 2012-2013.

Les difficultés

Les travaux du comité ont été marqués par trois difficultés. Dès la première rencontre, en juin 2011, concernant l'ensemble des travaux des comités de la convention, nous avons spécifiquement indiqué que le mandat « Soins infirmiers » constituait une priorité. Nous indiquions aussi que nous visions le 31 mars 2012 comme échéance afin de répartir les ressources pour 2012-2013 pour qu'elles puissent contribuer à la création de postes. Nous avons réitéré fermement cet objectif dès notre première rencontre formelle sur le dossier. Pour la partie patronale, le mandat est de dix-huit mois; l'échéance est donc prévue pour décembre 2012. De plus, à ses yeux, la consultation des directions de collège en décembre 2011 et en janvier 2012 n'était pas envisageable et le 31 mars représentait une échéance trop courte. À cet égard, les interventions des syndicats du regroupement cégep ont montré que toutes les directions ne logeaient pas à la même enseigne. Le mot d'ordre de la Fédération des cégeps a cependant muselé certaines administrations. La FEC a présenté un calendrier se terminant en octobre 2012. Selon elle, les ressources pourraient être réparties pour la session hiver 2013. Toutefois, nous savons que cela n'impliquerait pas de création de postes, ce qui nous apparaît totalement inacceptable.

Une deuxième difficulté réside dans l'aspect de l'interprétation du mandat. Celui-ci vise deux objectifs : proposer un ou des modèles de calcul de CI adaptés aux réalités de l'enseignement en Soins infirmiers, en particulier de l'enseignement clinique, comme nous l'avons mentionné plus haut, et analyser la problématique des stages en Soins infirmiers, notamment les journées d'orientation. La description de la situation de l'enseignement clinique que nous avons déposée le 30 novembre 2011 constitue la première étape de l'analyse de la problématique des stages. À notre avis, il faut d'abord valider cette description et



statuer sur les problèmes en CCT avant d'aborder l'adaptation du calcul de la CI aux réalités de l'enseignement en Soins infirmiers.

Cette lecture du mandat a donc deux conséquences. Premièrement, cette description de la situation de l'enseignement clinique doit éclairer la réalité de ce dernier de telle sorte que les propositions de modèles de calcul de la CI reflètent bien cette réalité. Deuxièmement, elle devra nous permettre de déterminer comment l'orientation en milieu clinique peut être associée aux paramètres du calcul de la CI. Ces deux objectifs du mandat sont, pour nous, étroitement associés aux allocations aux fins du volet 1 prévues à l'Annexe I-11. Cette lecture n'est pas encore partagée par toutes les parties, notamment la FEC, pour qui la description de ce qui est spécifique à l'enseignement en Soins infirmiers n'a pas à être associée aux propositions de modèles de calcul adaptés aux réalités de celui-ci.

La dernière difficulté avec laquelle nous avons dû composer est la disponibilité des représentantes et des représentants de la partie patronale. Tout l'automne, le représentant du MELS n'était disponible qu'une seule journée par semaine, et, au début de la session hiver 2012, il annonçait son départ pour d'autres fonctions. Son remplaçant a été désigné depuis. Comme il ne vient pas du milieu collégial, un temps d'adaptation lui sera probablement nécessaire !

Les travaux

Le 30 novembre 2011, nous présentions, conformément au mandat reçu du regroupement le 25 novembre, une description du volet 1 de l'enseignement clinique au CCT. Ce dépôt visait à accélérer les travaux afin de rendre possible une consultation des collègues et des enseignants au début de la session hiver 2012 ainsi qu'une répartition des ressources pour le 31 mars 2012. Pour nous, la comparaison de ce texte avec les autres sources d'information disponibles – des rapports de l'Association des enseignantes et des enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ), les avis du CCT du début des années quatre-vingt-dix portant sur Soins infirmiers et les renseignements recueillis par la FEC auprès de ses enseignantes et de ses enseignants – devait servir à le bonifier afin que l'on convienne, en CCT, d'un texte commun. La validation de cette description des différentes dimensions de l'enseignement clinique propre à la discipline Soins infirmiers pouvait être réalisée sur une période relativement courte, puisque, pour nous, il ne s'agissait plus d'un travail d'enquête. Selon notre compréhension du processus, nous nous attendons à ce que les enseignantes et les enseignants, les syndicats et les collèges évaluent la description à la lumière de ce qui est vécu localement.

Sans remettre en question la bonne foi de tous, il nous est apparu que la comparaison des sources d'information et du texte de la FNEEQ s'étirait dans le temps. Pour la partie patronale,

il s'agissait d'un exercice d'appropriation du dossier qui devait prendre le temps qu'il fallait. Fort des interventions des syndicats auprès de leur collègue, nous avons demandé que le rythme s'accélére et que l'on mette surtout l'accent sur les modifications du texte et sur les éléments à y ajouter. Le 11 janvier 2012, une fois cet exercice terminé, nous avons constaté que notre texte contenait toutes les dimensions propres à l'enseignement clinique en Soins infirmiers et que seules certaines précisions devaient être apportées à la description de la préparation de l'enseignement clinique.

Entretemps, la FEC et la partie patronale ayant insisté pour que les volets 2 et 3 soient couverts avant toute consultation, la FNEEQ a décidé de produire un état de la situation des activités associées aux volets 2 et 3 de la tâche. Ce texte a été déposé le 11 janvier sans présentation, car nous voulions consacrer tout notre temps à la production d'un état de la situation de l'enseignement associé au volet 1 de la tâche ainsi qu'à des questions de validation.

Deux rencontres devaient avoir lieu les 18 et 19 janvier. La partie patronale les a annulées à la dernière minute en indiquant qu'elle devait valider les renseignements de son côté. Aucune réunion n'est prévue d'ici le 31 mars. Toutefois, les travaux devront quant même être complétés d'ici décembre 2012.

Les ressources

Au début de février, nous devons constater que, malgré nos efforts, aucune ressource ne seront injectées dans le réseau pour améliorer la tâche des enseignantes et des enseignants en Soins infirmiers dès 2012-2013. Les 53 ETC non dédiés de l'Annexe I-11 ne seraient, selon toute vraisemblance, pas répartis.

Pour la FNEEQ, il n'était pas question de reporter l'ajout de ces allocations à 2013-2014. Elles devaient être réparties aux fins du volet 1 et contribuer à la création de postes dès 2012-2013.

C'est pourquoi le regroupement cégep a mandaté ses représentantes et ses représentants pour conclure, en parties nationales, une entente affectant les 53 ETC non dédiés de l'Annexe I-11 pour 2012-2013 aux fins de l'encadrement-évaluation et des ajustements à la répartition de l'ensemble des ressources. Ce changement, qui devance d'une année le niveau des ressources pour l'encadrement-évaluation prévu pour 2013-2014, a été accepté par la partie patronale.

L'objectif des représentantes et des représentants de la FNEEQ au CCT demeure cependant l'amélioration des conditions des enseignantes et des enseignants de la discipline Soins infirmiers. Par conséquent, ils travailleront à ce qu'une part substantielle des 53 ETC soit répartie à cette fin lors des années subséquentes.

Joignez-vous à nous!

www.facebook.com/FneeqCSN - www.twitter.com/FneeqCSN - www.fneeq.qc.ca